

CAISSE RÉGIONALE DE L'ANJOU ET DU MAINE

ACCORD N°76 – AVENANT N°1

**ACCORD SUR LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES
COMPETENCES**

Entre les soussignés :

La Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de l'ANJOU et du MAINE, dont le siège social est situé 40 Rue Prémartine, LE MANS (72000), représentée par M. Christophe NOEL, agissant en qualité de Directeur Général,

d'une part,

et les organisations syndicales ci-après désignées :

- La C.F.D.T., représentée par

Gérard BERGOT

- F.O., représentée par

- Le S.N.E.C.A.-C.G.C., représenté par

Roger Jean BARON

- S.U.D./S.D.A.C.A.A.M., représenté par

Jean-Michel DUBREUIL

- L'U.N.S.A. représentée par

Jay TOQUET

d'autre part,

Il est conclu le présent avenant à l'accord d'entreprise n°76.

ARTICLE 1 – OBJET

L'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a été conclu pour une durée déterminée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le présent avenant a pour objet de proroger son terme jusqu'au 31 décembre 2016.

ARTICLE 2 – PROROGATION

Dans le cadre des négociations nationales, les parties conviennent que l'accord n°76 sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est prorogé pour une durée d'un an avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016. Il cessera de produire tout effet, de plein droit, le 31 décembre 2016.

Le présent avenant n'opère pas novation et l'ensemble des dispositions de l'accord n°76.

GB

GF M

RSA

5

ARTICLE 3 - DEPOT LEGAL

Le présent avenant sera déposé dès sa conclusion par la Direction en 2 exemplaires à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), dont 1 version sur support papier et une version sur support électronique, par lettre recommandée avec avis de réception.

Un exemplaire de cet avenant sera également déposé auprès du secrétariat-greffe du conseil des prud'hommes du lieu de conclusion.

Fait Au Mans
En 8 exemplaires originaux
Le 17/12/2015

Pour la Caisse régionale de l'ANJOU et du MAINE,
Le Directeur Général, Christophe NOEL

Pour la C.F.D.T,

Pour F.O.,

Pour le S.N.E.C.A.-C.G.C.,

Pour S.U.D./S.D.A.C.A.A.M,

Pour l'U.N.S.A.,